

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE NYONS
Département de la Drôme

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-47
du Code Général des Collectivités Territoriales,

NOVEMBRE – DECEMBRE 2019

Hôtel de Ville – B.P. 103
26111 NYONS Cedex
Tél. : 04 75 26 50 00
mairiedenyons@nyons.com
www.nyons.com

Date de parution : 16 janvier 2020

SOMMAIRE

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être réalisée au Secrétariat Général de la Ville de NYONS.

DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

2019 - 11 - 82	RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE EXERCICE 2018	P. 7
2019 - 11 - 83	REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON DE PAYS Approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre	P. 15
2019 - 11 - 84	REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON DE PAYS Approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 2 – Démolition / Gros Œuvre	P. 16
2019 - 11 - 85	CONSTRUCTION D'UN GYMNASE A LA CITE SCOLAIRE Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage	P. 16
2019 - 11 - 86	AFFAIRES FINANCIERES Décision Budgétaire Modificative - Budget Général	P. 17
2019 - 11 - 87	AFFAIRES FINANCIERES Décision Budgétaire Modificative - Budget Parc Aquatique	P. 19
2019 - 11 - 88	AFFAIRES FINANCIERES Admission en non-valeur	P. 21
2019 - 11 - 89	AFFAIRES FINANCIERES Subvention au profit du Comité des Fêtes au titre de la gratuité du Corso 2019	P. 21
2019 - 11 - 90	AFFAIRES FINANCIERES Subvention au profit du Comité des Fêtes : Reversement des droits de place du Corso 2019	P. 21
2019 - 11 - 91	AFFAIRES FINANCIERES SUBVENTION partenariale au profit de l'association « NYONS PETANQUE »	P. 22
2019 - 11 - 92	AFFAIRES FINANCIERES Subvention exceptionnelle « Coup de Pouce » au profit de l'association « DES'ERT DE LYON »	P. 22
2019 - 11 - 93	AFFAIRES FINANCIERES Subvention exceptionnelle au profit de l'association « Lions Club»	P. 22
2019 - 11 - 94	AFFAIRES DU PERSONNEL Adhésion au Contrat Groupe Risque « Prévoyance »	P. 23

2019 - 11 - 95	AFFAIRES DU PERSONNEL Adhésion au Contrat Groupe Risque « Santé »	P. 24
-----------------------	--	-------

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

2019 - 12 - 96	RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2018	P. 26
2019 - 12 - 97	AFFAIRES FONCIERES ZAC du Grand Tilleul - Cession du lot n° 1 à la CCBDP	P. 102
2019 - 12 - 98	AFFAIRES FONCIERES Echange de parcelles Commune / ATRIR	P. 103
2019 - 12 - 99	AFFAIRES FONCIERES Cession de trois parcelles au SDIS de la Drôme pour régularisation foncière	P. 104
2019 - 12 - 100	AFFAIRES SCOLAIRES Détermination des rythmes scolaires pour l'année 2020-2021	P. 104
2019 - 12 - 101	STATION D'EPURATION Approbation d'un protocole d'accord en vue de la remise en service du silo à graisses	P. 105
2019 - 12 - 102	AFFAIRES FINANCIERES Subvention au Budget Annexe du Parc Aquatique – Exercice 2019	P. 105
2019 - 12 - 103	AFFAIRES FINANCIERES Subvention exceptionnelle au profit de l'Ecole élémentaire de Sauve	P. 106
2019 - 12 - 104	AFFAIRES FINANCIERES Subvention exceptionnelle au profit de l'association « PAR LA PIETONNE »	P. 106
2019 - 12 - 105	AFFAIRES FINANCIERES Subvention partenariale au profit de l'association « SAOU CHANTE MOZART »	P. 106
2019 - 12 - 106	AFFAIRES DU PERSONNEL Modification du tableau du Personnel	P. 107

DECISIONS

N° 118 du 6 novembre 2019 relative à une convention spéciale de déversement avec la « BRASSERIE ARTISANALE DU SUD » (NYONS) et « VEOLIA EAU » (PARIS – 75008) pour le déversement dans le réseau public des eaux usées, autres que domestiques, issues des activités de fabrication de bière. Durée : du 1^{er}/09/2019 au 31/12/2021.
Des dérogations sont accordées sur 3 paramètres : DBO / DCO / MES jusqu'à fin 2021. P. 109

N° 119 du 28 octobre 2019 relative à un contrat avec la Société « VISIOCOM » (ANTONY – 92164) pour la location d'un minibus de 9 places. Durée : 3 ans, à compter du 30/03/2020. P. 110

N° 120 du 8 novembre 2019 relative à un marché avec la Société « GM HABITAT » (DIEMOZ – 38790) pour des travaux de signalétique et de marquage pour la mise en accessibilité du Stade, de la Maison du Foot, du Parc Aquatique et de la Crèche. Dépense : 5 938,40 € HT.	P. 111
N° 121 du 8 novembre 2019 relative à une convention avec l'Association « CARREFOUR DES HABITANTS DU NYONSAIS » dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités culturelles (cultures du monde) dans les écoles élémentaires publiques, au cours de l'année scolaire 2019/2020 de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le lundi (périodes 2, 3, 4 et 5). Ecole élémentaire de Sauve : le mardi (périodes 2, 3, 4 et 5). Dépense : 35 € par heure d'animation.	P. 112
N° 122 du 8 novembre 2019 relative à une convention avec l'Association « BASKET CLUB NYONSAIS » (SAINT AUBAN SUR OUVÈZE – 26170) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités sportives, au cours de l'année scolaire 2019/2020 de 15 h 30 à 16 h 30, à l'Ecole élémentaire de Sauve : le vendredi. Dépense : 35 € par heure d'animation.	P. 113
N° 123 du 19 novembre 2019 relative à une convention de partenariat avec « l'UNION NATIONALE DES JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE » (UNJMF) (PARIS – 75004), dans le cadre de « NYONS EN SCENE » pour l'accueil de concert Jeune public. Durée : 3 ans, soit jusqu'au 30/06/2022.	P. 114
N° 124 du 20 novembre 2019 relative à un contrat avec la Société « VEOLIA EAU » (PARIS – 75008) dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), pour une assistance technique périodique au contrôle, à l'entretien et à la gestion des hydrants. Durée : 2 ans, à compter du 1 ^{er} /01/2020. Dépense : Année 1 : 9 346 € HT et année 2 : 4 000 € HT ; il pourra être rajouté des prestations supplémentaires.	P. 115
N° 125 du 20 novembre 2019 relative à la modification de l'article 3 de la décision N° 104 / 2019 du 2 octobre 2019 pour la mise à disposition de deux salariés du BASKET CLUB NYONSAIS pendant les vacances de Toussaint. La modification concerne le montant de la dépense qui est de : 341 € TTC au lieu de 330 € TTC initialement prévu. Le reste est inchangé.	P. 116
N° 126 du 22 novembre 2019 relative à un contrat de bail avec Madame Aurélie BRUNEL épouse WAIGA pour un logement (T4 d'une superficie de 73 m ²), sis au groupe scolaire de Sauve. Durée : 6 ans. Loyer mensuel : 450 € + 50 € de charges (chauffage).	P. 117
N° 127 du 26 novembre 2019 relative à une convention avec l'Association « ECOLE DU CIRQUE BADABOUM » (VAISON LA ROMAINE - 84110) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités ludiques (cirque), au cours de l'année scolaire 2019/2020 de 15 h 30 à 16 h 30, à l'Ecole maternelle de Sauve : le mardi. Dépense : 35 € par heure d'animation.	P. 118
N° 128 du 26 novembre 2019 relative à une convention avec Madame Marie CABRERA, auto-entrepreneuse dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités artistiques (poterie), au cours de l'année scolaire 2019/2020 de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole maternelle de Meyne : le jeudi (du 12 septembre 2019 au jeudi 23 janvier 2020 inclus). Ecole maternelle de Sauve : le jeudi (du 30 janvier 2020 au jeudi 18 juin inclus). Dépense : 35 € par heure d'animation.	P. 119
N° 129 du 26 novembre 2019 relative un avenant N° 1 à la convention avec l'Association « BASKET CLUB NYONSAIS » (cf. décision N° 122 / 2019 du 8 novembre 2019), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités sportives, au cours de l'année scolaire 2019/2020 de 15 h 30 à 16 h 30. Cet avenant modifie l'article 1 du contrat pour 1 heure hebdomadaire de plus à l'Ecole Elémentaire de Sauve : le lundi (en plus du vendredi) et pour 3 heures complémentaires : lundi 16, mardi 17 et jeudi 19 décembre 2019. Le reste étant inchangé.	P. 120
N° 130 du 26 novembre 2019 relative à une convention avec Madame Fanny RICHARD-LERENA, auto-entrepreneuse dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités ludiques et sportives (danse détente), au cours de l'année scolaire 2019/2020 de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le lundi (Périodes 1 et 5). Ecole élémentaire de Sauve : le jeudi (Périodes 1, 2, 3, 4 et 5). Dépense : 35 € par heure d'animation.	P. 121
N° 131 du 2 décembre 2019 relative au renouvellement du contrat avec la société « SAS GMA » (BOLLENE – 84500) pour la maintenance du logiciel de gestion des stocks du CTM. Durée : un an, à compter du 1 ^{er} janvier 2020 (reconductible tacitement pendant 4 ans maximum). Dépense : 951,80 €HT, évolution annuelle du prix en fonction de celle de l'indice SYNTEC.	P. 122
N° 132 du 17 décembre 2019 relative à la convention de Maitrise d'ouvrage déléguée avec la « MAIRIE DE VENTEROL », dans le cadre de la recherche d'une nouvelle ressource en eau. Durée : limitée à la réalisation du projet : soit à la fin de la garantie de parfait achèvement du dernier marché de travaux, soit lors de la constitution réglementaire des périmètres de protection du nouveau captage. Dépense : le coût sera proportionnel au nombre de raccordements (coût estimatif et prévisionnel du projet est de 500 000 € HT, net de subventions).	P. 123

- N° 133** du 17 décembre relative à l'Avenant N° 1 à la convention avec Madame Céline LEMAITRE, auto-entrepreneuse (NYONS) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités sportives (judo) dans les écoles élémentaires publiques, au cours de l'année scolaire 2019/2020 de 15 h 30 à 16 h 30. L'Avenant porte sur l'augmentation du nombre d'interventions à l'Ecole de Sauve : *le mardi en plus* du jeudi. Le reste étant inchangé. P. 124
- N° 134** du 18 décembre relative à l'Avenant N° 1 à la convention avec l'Association « A SAUTE PAGE » (CURNIER - 26110) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités culturelles (contes) dans les écoles élémentaires publiques, au cours de l'année scolaire 2019/2020 de 15 h 30 à 16 h 30. La modification porte sur les périodes d'interventions à l'Ecole Elémentaire de Sauve (*périodes 2 et 5 en plus* des périodes 1, 3 et 4). Le reste étant inchangé. P. 125
- N° 135** du 20 décembre relative à un contrat avec l'Association « LA BOITE A MUS' » (AIX EN PROVENCE – 13090) dans le cadre de « NYONS EN SCENE » et de « L'ALICOQUE » pour un concert de « CARINA SALVADO » le samedi 1^{er} février 2020 à 20 h 30 à l'Eglise Saint Vincent. Dépense : 2 743 € TTC tout compris. P. 126
- N° 136** du 20 décembre relative à un contrat avec l'Association « LEZ' ARTS COLLECTIF » (MONTELMAR - 26200) dans le cadre de « NYONS EN FETE » pour une animation musicale et déambulation du groupe « COLLECTIF BAL EN C » et « 4 ECHASSIERS » le samedi 21 décembre 2019 à partir de 14 h 30, Place du Docteur Bourdongle. Dépense : 2 690,25 € TTC tout compris. P. 127
- N° 137** du 20 décembre relative à un contrat avec la Société « PITNEY BOWES » SAS (SAINT DENIS LA PLAINE – 93456) pour la location et l'entretien et accessoires de la machine à affranchir (type DM300C). Durée : 5 ans. Dépense : 695 € HT par an. P. 128
- N° 138** du 31 décembre relative à un contrat avec le collectif « PAGE BLANCHE » (PARIS - 75011) dans le cadre de « NYONS EN SCENE » et de « NYONS EN FETE » pour un concert du quatuor « PAGE BLANCHE » le mercredi 1^{er} janvier 2020 à 17 h 00 à l'Eglise Saint Vincent. Dépense : 1 300 € TTC. P. 129
- N° 139** du 31 décembre relative à un contrat avec l'Association « Par ici l'escampette » (AIX EN PROVENCE – 13090) dans le cadre de « NYONS EN FETE » pour une animation avec un manège à pédale, le samedi 21 décembre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00, Place du Docteur Bourdongle. Dépense : 5 50 € TTC. P. 130
- N° 140** du 31 décembre relative la convention avec l'Association « VAITIARE » (NYONS) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités de danses tahitiennes dans les écoles élémentaires publiques, au cours de l'année scolaire 2019/2020 de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole Elémentaire de Meyne : le jeudi. Dépense : 35 € par heure d'animation. P. 131
- N° 141** du 31 décembre 2019 relative à la modification de la décision N° 112/2019 du 21/10/2019 qui porte sur un contrat avec la Compagnie « DARE D'ART » (CALVISSON - 30420), pour un spectacle présenté dans le cadre de « NYONS EN SCENE » et « NYONS EN FETE ». La modification concerne la prise en charge par la commune des frais de repas des artistes. Dépense : 2 124,03 € TTC (au lieu de 2 083,18 € TTC). Le reste étant inchangé. P. 132

ARRETE

- N° 308** du 4 novembre 2019 portant réglementation sur le stationnement devant les 15 et 17 rue Barillon P. 134
- N° 313** du 6 novembre 2019 portant Règlement Intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de NYONS P. 135
- N° 318** du 15 novembre 2019 : rue Pierre Toesca interdite à la circulation et rue des Petits Forts interdite aux piétons P. 140

* * * * *

